

CTL des 5/01/2021 et 13/01/2022

Boycott

Comme tous les ans, en guise de vœux, la Présidente nous invite à siéger en CTL pour acter la suppression des emplois.

Pour rappel, ce sont encore 1 506 emplois qui sont supprimés au niveau national.

Malgré la relocalisation des services, Centre de Gestion des Retraites et Service Liaison-Rémunérations, la DDFIP 87 en supprime encore 2.

Si ce chiffre peut paraître minime, il n'est que la continuité des suppressions que les agents subissent depuis 10 ans.

PLF 2012	PLF 2013	PLF 2014	PLF 2015	PLF 2016	PLF 2017	PLF 2018	PLF 2019	PLF 2020	PLF 2021	PLF 2022 ¹
-2 438	-2 023	-1 988	-2 000	-2 130	-1 630	-1 600	-2 130	-1 500	-1 800	-1 506

⁽¹⁾1600 suppressions minoré des gains de productivité (94 ETP) liés au transfert de certaines taxes douanières

Ainsi, en local :

REPRISE S D'EMPLOIS FLECHES & MESURES DE PERIMETRES	TOTAL REPRISES D'EMPLOIS FLECHES ET MESURES DE PERIMETRES (REDEPLOIEMENTS & TRANSFERTS & RENFORTS)	4
	<i>dont réforme territoriale Dépense et RNF</i>	-2
	<i>dont transferts entrants DGDDI</i>	1
	<i>dont prélèvement SIE / contribution antennes SIE / centres de contact des professionnels / pôles nationaux de la fiscalité professionnelle</i>	-1
	<i>dont SLR transferts entrants d'assignations</i>	7
	<i>dont CF - Contribution à la modernisation des process - PCE</i>	-1
contribution PROPORTIONNELLE	TOTAL contribution PROPORTIONNELLE	-12
CORRECTIF CHARGES ET ENJEUX	TOTAL CORRECTIF CHARGES ET ENJEUX	0
CORRECTIF ENVIRONNEMENTAL	TOTAL CORRECTIF ENVIRONNEMENTAL	-2
CORRECTIF OPERATIONNEL	TOTAL CORRECTIF OPERATIONNEL	0
CORRECTIF REALLOCATION DE LA VACANCE	TOTAL REALLOCATION DE LA VACANCE	6
TOTAL DE L'EVOLUTION DES EMPLOIS PLF 2022		-4
BENEFICE DE LA MARGE Déléguée Sud Ouest		2
TOTAL PLF 2022 (après répartition de la marge)		-2

Par ailleurs, sur les 40 emplois attendus de la relocalisation, un ETP est soustrait au titre de la contribution à la modernisation des process ! Soit la relocalisation de seulement 39 emplois !

Si la relocalisation des services prévoit le transfert d'emplois à SLREM pour 2022, le NRP n'est qu'un outil de la DGFIP pour diminuer les coûts immobiliers mais également supprimer encore des emplois tout en espérant que les missions seront toujours réalisées via des économies d'échelle.

Ainsi, les mouvements d'emplois par service se récapitule ainsi :

Ventilation par catégorie d'emplois et services							
Catégories d'emplois	IP	IDIV HC	IDIV CN	A	B	C AST	TOTAL
Régularisation Opérations TAGERFIP mai 2021							
Régularisation Implantation CGR (CTL du 02 juillet 2021)	1		-1				0
Transfert d'emplois - Relocalisations							
Direction – Service supra-départemental SLRem					4	3	7
Transferts entrants Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) à destination SIE					1		1
Reprise d'emplois							
Réforme territoriale Dépense et RNF					-1	-1	-2
Reprises d'emplois fléchés (PCE)				-1			-1
Prélèvement SIE Contribution Services de la Fiscalité professionnelle					-1		-1
Suppressions							
SIP Saint-Yrieix		-1					-1
T. Limoges Banlieue Amendes		-1					-1
Direction		-1					-1
SIP de Bellac			-1	-1			-2
T. Aixe-sur-Vienne			-1				-1
T. Nantiat			-1	-1			-2
T. Rochechouart			-1				-1
Créations							
CDL Limoges	1						1
Marge de la Délégée du Sud Ouest							
T. Hôpitaux de Haute-Vienne			1				1
SDIF						1	1


Pour FO DGFIP 87, ces 2 emplois supprimés sont inacceptables !

Il était hors de question de siéger en CTL puisque la décision est déjà actée au niveau budgétaire depuis 3 ans.

Vos représentantes titulaires au CTL :

Lydie PEYRICHOUT

Nathalie ROOS

BULLETIN D'ADHESION 	NOM : _____ PRÉNOM : _____
	N° DGI ou N° AGORA : _____ ADRESSE MÊL : _____
	GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %
	AFFECTATION : _____ déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)
	Fait à _____ le _____ (signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu